

## Commune de RIS



☎ 04 73 94 61 72  
☎ 04 73 94 89 60  
mairiederis@wanadoo.fr

### **Délibération n° 2017-24**

#### Extrait du registre des délibérations Du conseil municipal

L'an deux mil dix-sept, le 15 mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur GARCIA Bernard.

#### Objet :

#### Approbation du schéma d'assainissement

**Présents :** Mmes BOUCHET Sylvie, BLAND Christelle, COTTE Michèle, DENEUVILLE-CONSTANT Céline, GREMY Karine.

Mrs, BENEDETTI Jean-Luc, DEMEUSE Jean-Jacques, FOUCHER Robert, GARCIA Bernard, GREMY Robert, HERAUT René, LAMBINET Thierry, SERVIERE Jean-Louis.

#### **Procuration :**

Madame GUY Paulette à Madame COTTE Michèle

#### **Absente :**

Madame CHEYMOL Carine

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-24 du Code des Communes à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame BOUCHET Sylvie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*

#### Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14

#### Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié et notifié le :

Le Maire,



Bernard GARCIA

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication

**VU** l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L123-1 et R 123-1 et suivants du code de l'environnement,

**VU** la loi N° 92-3 en date du 3 janvier 1992 dite « loi sur l'eau »,

**VU** le décret N° 94-469 du 03 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article 2224-10 du Code des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du conseil municipal du 8 mars 2016 arrêtant le projet de zonage d'assainissement,

**VU** l'arrêté municipal en date du 11 octobre 2016 mettant à l'enquête publique le projet de zonage d'assainissement,

**CONSIDERANT** que l'enquête publique s'est déroulée du 07 novembre 2016 au 9 décembre 2016,

**CONSIDERANT** que le commissaire-enquêteur a en date du 4 janvier 2017 rendu ses conclusions et émet un avis favorable à l'élaboration du plan de zonage d'assainissement tel que présenté à l'enquête publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- d'approuver le plan de zonage d'assainissement tel que présenté ;
- d'informer que le dossier d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public en mairie à compter de la présente délibération aux jours et heures habituelles d'ouverture au public, pendant une durée d'un an ;
- d'informer que conformément au code de l'urbanisme, un affichage en mairie aura lieu durant un mois et une publication sera faite dans deux journaux diffusés dans le département ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents et à accomplir toutes les démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Ris, le 16 mai 2017  
Signée par Monsieur le Maire  
B. GARCIA



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 MARS 2016

MAIRIE de RIS



Puy-de-Dôme

**N° 16/15**

Mise en enquête publique du zonage  
d'assainissement réalisé par la  
société SECAE

Nombre de  
conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-  
Préfecture le :

Publié et notifié le :

L'an deux mil seize, le 8 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur GARCIA Bernard.

**Présents :** Mmes BOUCHET Sylvie, BLAND Christelle, COTTE Michèle, GREMY Karine, GUY Paulette, DENEUVILLE CONSTANT Céline.  
Mrs, BENEDETTI Jean-Luc, DEMEUSE Jean-Jacques, FOUCHER Robert, GARCIA Bernard, GREMY Robert, HERAUT René, LAMBINET Thierry, SERVIERE Jean-Louis.

**Absente :** Madame CHEYMOL Carine

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-24 du Code des Communes à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame BLAND Christelle ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*

Monsieur le Maire présente l'étude de zonage d'assainissement réalisée par la société SECAE.

Après en avoir délibéré, les conclusions de ladite étude sont approuvées à l'unanimité par le conseil municipal.

En application de l'article L 2224-10 du CGCT modifié par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, il convient de procéder à une enquête d'utilité publique afin de rendre opposable le zonage d'assainissement proposé.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à monsieur le Maire pour exécuter toutes les formalités nécessaires à la mise en enquête publique du zonage d'assainissement de la Commune de Ris.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Fait à Ris, le 9 mars 2016  
Signée par Monsieur le Maire  
B. GARCIA

# Commune de RIS

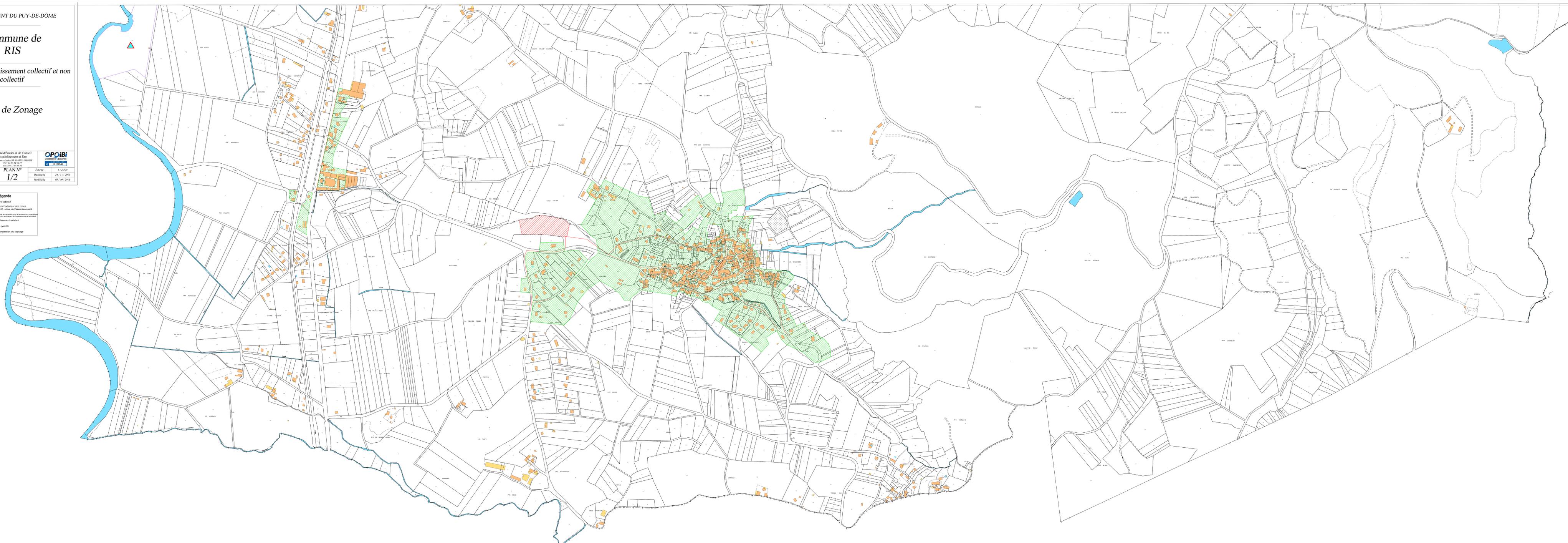
Zonage d'assainissement collectif et non collectif

## Plan de Zonage

	Société d'Études et de Conseil Assainissement et Eau 7 rue Lavoisier 63 000 1500000000 Tél. 04 77 54 92 27 Fax. 04 77 54 92 31	
Chargé d'affaire : BARRAND Renaud	PLAN N°	Echelle : 1 / 2 500
Numéro de dossier : 577	1/2	Dessiné le : 24 / 11 / 2015
Dessinateur : PLETTING Thomas		Modifié le : 05 / 09 / 2016

**Légende**

-  Assainissement collectif
-  Toute habitation située à l'extérieur des zones d'assainissement collectif relève de l'assainissement non collectif
-  Réseau assainissement existant
-  Captage d'eau potable
-  Périmètre de protection du captage



# Commune de RIS

Zonage d'assainissement collectif et non collectif

## Plan de Zonage

	Société d'Études et de Conseil Assainissement et Eau 7 rue Lavoisier 63 000 15000000 Tél. 04 77 54 82 27 Fax. 04 77 54 82 31	
Chargé d'œuvre : BAREAND Renaud	PLAN N° : 2/2	Échelle : 1 : 2 500
Numéro de dossier : 577	Dessiné le : 24/11/2015	
Dessinateur : PLETTING Thomas	Modifié le : 05/09/2016	

**Légende**

- Assainissement collectif
- Toute habitation située à l'intérieur des zones d'assainissement collectif relève de l'assainissement non collectif
- Assainissement individuel
- Réseau assainissement existant
- Captage d'eau potable
- Périmètre de protection du captage

